

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
Salle des fêtes de Quiry le Sec
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 – 18 h 30

M. le Président LECLABART accueille les conseillers communautaires à qui il souhaite la bienvenue. Il remercie M. DALRUE pour le prêt de sa salle des fêtes et la prise en charge du pot de fin de séance.

Il cède ensuite la parole à M. DALRUE, Maire de Quiry le Sec, qui se réjouit d'accueillir pour la première fois de son mandat une assemblée générale de la CC du Val de Noye. Il fait part de son souhait à assister à des débats studieux et sereins.

M. LECLABART souhaite la bienvenue à Mme LHOMME, conseillère départementale, et présente les excuses de M. GEST, député, ainsi que de M. HOLLINGUE, représentant de la commune de Jumel.

M. SURHOMME intervient pour rappeler que cette assemblée générale électorale aurait du selon lui se tenir dès la première réunion du conseil communautaire.

M. le Président précise, s'agissant d'une assemblée générale électorale destinée à élire deux vice-Présidents qui, réglementairement seront issus des 13 conseillers communautaires de la commune d'Ailly sur Noye. et que la parole ne sera donnée qu'aux candidats postulants aux postes de Vice-Président.

Appel des délégués : le quorum est atteint : 35 titulaires présents – 2 suppléants - 2 pouvoirs – 1 absent excusé.

Etaient présents : AMARA Youssef, ASSAL Ackli, AUBRY Michel, BARRE Guy, CATHELY-WANTIEZ Catherine, DAMBRINE Michel, FRANCELE Jean-Luc, MARCEL Marie Hélène, LIEBART Patrick, REMOND Sabrina, SAUTEREAU Kathia, DERLY Henri, DENEUX Marie-France, MONTAIGNE Germain, VAN OOTEGHEM Jean-Michel, MAILLART Marie-Christine, NOWAK Hervé, HEBERT Nicolas, PALLIER Christian, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joel, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves Robert, CARON Hubert, PREVOST Anne-Marie, FROISSART Jany, DEPRET Patrick, LECLABART Jean-Claude, FLAMANT Thérèse, RICARD Didier, MOURIER Francis, DALRUE Patrice, DRAGONNE Jacques, LEROY Jean-Maurice, PELTIEZ Gilles, CAILLET Frédéric (suppléant), LEFEVRE Serge (suppléant).

Etaient représentés : Mme MARSEILLE par M. FRANCELE, Mme LEFEVRE par M. BARRE.

Etaient absents excusés : M. HOLLINGUE.

1/ Elections des 2 Vice-Présidents :

Il est fait rappel du cadre réglementaire (statuts de la CCVN, articles du CGCT) dans lequel s'inscrivent ces élections.

M. LECLABART procède ensuite à l'appel des candidatures.

M. SURHOMME demande à savoir quel poste de Vice-Président fait l'objet de l'appel à candidature.

M. le Président indique qu'il appartient aux candidats de se prononcer au cours de leur prise de parole.

Se déclarent candidats : Mme CATHELY-WANTIEZ, M. ASSAL, M. AMARA, Mme MARCEL.

Les candidats se présentent ensuite à tour de rôle.

Mme CATHELY-WANTIEZ: juriste de formation, elle dispose d'un DEA de droit public qui l'a conduit à être attachée de groupe au Conseil Régional de Picardie puis à l'Assemblée Nationale.

Elle est très attachée au milieu rural et connaît très bien de ce fait le secteur d'Ailly sur Noye. Elle fait état de l'importance que revêt sa compétence en matière de juridique à un moment où est évoquée la fusion des EPCI.

Mme CATHELY-WANTIEZ est fortement impliquée dans le milieu associatif local qui nécessite de disposer de la capacité à pouvoir être à l'écoute de tous mais aussi de savoir s'adapter.

Mme CATHELY-WANTIEZ est consciente que « les finances » d'une collectivité telle la CCVN représentent le nerf de la guerre, s'apparentant à elles seules à un véritable projet. Il ne s'agit pas de les considérer comme une simple suite de chiffres.

Elle s'engage à travailler dans le respect de chacun à l'image de ce qu'elle réalise actuellement au sein des associations dans lesquelles elle est impliquée et qui sont sa passion. Elle entend conférer une certaine légitimité à la CCVN en privilégiant l'intérêt communautaire, notamment à l'occasion de la préparation du budget.

Mme LHOMME demande à Mme CATHELY-WANTIEZ de préciser pour quel poste de Vice-Président elle fait acte de candidature.

Mme CATHELY-WANTIEZ indique qu'il s'agit du poste de Vice-Président chargé des finances.

M. AMARA interpelle Mme CATHELY-WANTIEZ indique à l'assemblée son lieu de résidence.

M. le Président rappelle à M. AMARA qu'il a clairement indiqué en début de séance que seuls les candidats disposeraient de la parole. Il précise qu'il revient au Président de présider l'assemblée, de définir son ordre du jour et d'assurer sa conduite.

M. LECLABART invite Mme CATHELY-WANTIEZ à ne pas répondre à la question de M. AMARA qui n'a pas lieu d'être.

Mme CATHELY-WANTIEZ, indiquant qu'elle sait parfaitement où M. AMARA souhaite en venir, signifie qu'elle réside à Boves mais travaille à Ailly sur Noye depuis de très longues années où elle paye des impôts. Elle informe par ailleurs l'assemblée qu'elle est à la recherche depuis deux années maintenant d'une maison à Ailly sur Noye, qu'elle ne désespère pas de trouver.

Mme MARCEL : Elle fait état de la légitimité certaine que le résultat des dernières élections municipales d'Ailly sur Noye de juin 2015 a conféré à son équipe et à elle-même. Mme MARCEL indique que c'est bien cette légitimité qui l'amène à se déclarer candidate au poste de Vice-Président chargé des finances. Elle rappelle son attachement au budget et met en avant le travail réalisé au sein de sa commune avec M. AUBRY.

Elle s'engage à gérer de manière transparente le budget de la CC du Val de Noye et à apporter aux conseillers communautaires les éléments auxquels elle considère qu'ils n'ont pas accès.

Mme MARCEL conclue son intervention en affirmant que M. AMARA et elle même constituent un véritable binôme qui ne peut être divisé. Elle met l'assemblée devant ses responsabilités en indiquant que ce sera par conséquent du tout ou rien : soit le binôme est élu, soit aucun représentant de la majorité du conseil municipal d'Ailly sur Noye sera présent au Bureau de la CCVN.

M. ASSAL : Il précise qu'il est habitant d'Ailly sur Noye et a été par le passé, pendant six ans, adjoint au Maire de la commune d'Ailly sur Noye. Il est depuis 2014 conseiller municipal d'Ailly sur Noye et a été élu Vice Président de la CCVN chargé de l'environnement. A ce titre, il a animé ladite commission en y abordant de très nombreux sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur.

M. ASSAL se déclare comme étant en premier lieu aux services des habitants mais aussi prêt à prolonger le travail initié il y a un an en relançant les dossiers mis en suspend depuis quelques mois, en allant rechercher les subventions nécessaires à la concrétisation des projets et à s'occuper des dossiers à venir, notamment ceux liés à la Loi NOTRe (compétence « eau et assainissement », Loi GEMAPI, ...).

Il entend poursuivre son investissement et se déclare à ce titre candidat à la Vice-Présidence « Environnement ».

M. AMARA : Il habite Ailly sur noye, est né à Abbeville en 1981, est pacsé et à deux enfants. Il dispose d'un BAC+2 et travaille au sein de la SNCF.

M. AMARA se déclare candidat à la Vice Présidence « Environnement » et rappelle que la dernière élection municipale d'Ailly sur Noye a désigné une majorité qui se doit d'être représentée au sein du Bureau de la CCVN.

Il indique avoir toujours privilégié au cours de son action publique la concertation et l'action.

M. AMARA entend s'inscrire dans la continuité de l'action entreprise par son prédécesseur : sa volonté est bien de « construire » à partir de ce qui a déjà été fait et non pas de « détruire ».

Il fait part de son attachement à travailler sur des dossiers qui lui tiennent à cœur et qui s'avèrent importants pour les habitants du Val de Noye :

- l'exploitation des énergies non-fossiles dans le but de contribuer aux économies d'énergie, à l'amélioration des logements et une meilleure qualité de vie des ménages du Val de Noye ;

- la gestion des ordures ménagères dont l'étude liée au service public d'élimination des déchets n'a que trop duré selon lui. Il précise qu'il est maintenant temps de partager les réflexions initiées dans le cadre de cette étude.

M. AMARA souhaite que les débats redeviennent très vite sereins et s'engage personnellement à travailler en ce sens.

Après que chacun des candidats se soit exprimé, il est procédé au vote à bulletin secret à l'élection des Vices Présidents.

Résultat du vote :

⇒ ***Vice-Présidence « Affaires budgétaires » :***

Mme MARCEL : 20 voix

Mme CATHELY-WANTIEZ : 17 voix

Blancs : 2

Mme MARCEL est élue Vice-Présidente au 1^{er} tour de scrutin.

⇒ ***Vice-Présidence « Environnement » :***

M. ASSAL : 23 voix

M. AMARA : 15 voix

Blancs : 1

M. ASSAL est élu Vice Président au 1^{er} tour de scrutin.

Mme MARCEL sollicite une suspension de séance que M. LECLABART lui accorde.

La séance reprenant à 19 h 30, Mme MARCEL demande à prendre la parole.

M. LECLABART lui accorde.

Mme MARCEL déplore la non élection de M. AMARA. Elle regrette que les conseillers communautaires n'aient pas respecté le vote des électeurs aillysiens ; le résultat des élections municipales d'Ailly sur Noye aurait du conduire selon elle à la désignation de deux membres de sa majorité au sein du Bureau de la CC du Val de Noye.

Elle fait part de sa décision prise de revenir sur ses propos tenus à l'occasion de sa prise de parole. Malgré la non élection de M. AMARA, elle ne démissionnera pas du poste de Vice Présidente chargée des finances pour lequel elle vient d'être élue. Mme MARCEL confirme qu'elle siègera donc bien au Bureau de la CC du Val de Noye et remercie les conseillers qui ont respecté les électeurs d'Ailly sur Noye.

M. LECLABART clos cette assemblée générale électorale.